

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 21 FÉVRIER 2022

En vertu d'un arrêté ministériel # 2020-029 émis le 26 avril 2020, et tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue par voie de visioconférence, lundi le 21 février 2022 étaient présents : Madame Chantale Gagnon, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.
Absente Diane Giguère.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour.

22-02-10535

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que les délibérations et la période de questions portent uniquement sur ce dernier, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2. Octroi de contrat pour la construction du centre communautaire

ATTENDU L'appel d'offres publiques pour la construction d'un centre communautaire au 2 août 2021 ;

ATTENDU la réception de quatre soumissions le 6 décembre 2021 et l'analyse de ces dernières et la recommandation de la firme d'architecte dG3a ;

ATTENDU la demande de subvention auprès du MAMH dans le cadre du Programme Réfection et Construction des Infrastructures Municipales, volet 1 (RECIM) ;

ATTENDU la réception de la lettre de promesse signée le 16 février 2022 par la ministre Laforest pour l'octroi d'un montant d'aide financière, de 3 000 000 \$ pour un coût maximal admissible de 5 000 000\$;

22-02-10536

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, QUE la Municipalité octroie le contrat pour la construction du centre communautaire à la firme Construction Côté & Fils inc pour un coût de 6 074 129.25\$ taxes incluses, ET RÉSOLU À L'UNIMITÉ.

3. Appel d'offres pour la gestion de l'écocentre, pour les trois prochaines années

22-02-10537

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité effectue un appel d'offres sur invitation pour la gestion de l'écocentre pour les trois prochaines années, 2022-2023-2024, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

22-02-10538

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 18h45, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière